

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 24 novembre 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Lionel NORMAND, Chantal BACHELAY, Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE

Etaient absents : Yann DELAHAYE, Paul MARTICHO, Gary SZUMNY

Absents excusés : Jean-Paul VORBECK (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT (pouvoir de vote donné à Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL)

Madame Christiane HERBET est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 27 octobre 2011

Sans remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

Présentation par Madame le Maire

Au budget 2011, en atténuation de recette, il était prévu 35812€ de reversement au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). C'était un montant provisoire qui était indiqué par les services fiscaux de la Préfecture.

Nous venons de recevoir la notification définitive du montant de ce prélèvement GIR qui est de 35640€. Soit une différence de -172€.

Il faut constater cette différence (sans incidence sur le budget puisque le montant est identique en dépenses et en recettes).

Madame le Maire propose la Décision Modificative suivante :

Cpte 739116 : +35640€

Cpte 7311 : +35640€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

3 - Subvention d'amortissement 2011 (budget assainissement) : Décision Modificative

Présentation par Madame le Maire

Afin de prévoir les opérations d'amortissement de subvention sur le budget assainissement il faut effectuer le transfert du compte 1391 vers le compte 777.

Les opérations proposées sont les suivantes :

Compte 1391 : +1734,2€

Compte 777 (042) : +1734,2€

Compte 023 : +1734,2€

Compte 021 : +1734,2€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.

4 - Enquête publique dans le cadre du projet d'aménagement et d'entretien de la vallée de la Selle

Présentation par M. Normand

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 2011 prescrivant du 21 novembre au 22 décembre inclus une enquête publique, l'association syndicale autorisée de la rivière Selle et ses affluents a déposé une demande d'autorisation pour la mise en œuvre du programme de travaux dans le cadre du projet d'aménagement et d'entretien de la vallée de la Selle. Concernant la commune ce programme comprend la réfection de berges, la mise en place d'abreuvoirs et l'arasement de merlons au marais de Buyon. Les documents relatifs à l'enquête publique sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat au public, le registre est disponible et les permanences de M. Gilles Flautre (commissaire enquêteur) sont affichées sur le panneau extérieur de la mairie.

5 - Taxe Locale d'Équipement : Taxe d'aménagement

Présentation par Madame le Maire

La Taxe Locale d'Équipement s'applique sur tous les travaux de construction, de reconstruction et d'agrandissement et sera supprimée au 1^{er} mars 2012. Celle-ci sera remplacée par la Taxe d'Aménagement, comme l'indique la réforme de la fiscalité de l'aménagement. Le Conseil Municipal doit délibérer afin de voter le taux de la taxe d'aménagement.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité un taux de 3% pour l'année 2012 identique à l'ancien taux de la Taxe Locale d'Équipement.

6 - Pré-enseigne et affichage publicitaire

Présentation par Madame le Maire

Des demandes ont été faites auprès de la mairie concernant la pose de pré-enseigne et d'affichage publicitaire.

Madame le Maire indique que les affichages publicitaires ne peuvent être faits que sur le domaine privé et en respectant certaines normes.

Concernant les pré-enseignes sur le domaine public Madame le Maire propose de rajouter des plaques signalétiques sur les supports déjà installés.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la pose de nouvelles plaques indiquant les directions des commerces et bâtiments publics.

Des devis vont être demandés auprès d'entreprises spécialisées en fournitures de signalétique.

7 - Plan de déneigement

Présentation par M. Normand

Au cours du dernier Conseil Communautaire l'ensemble des élus ont délibéré pour contractualiser avec le Conseil Général de la Somme afin d'améliorer les conditions de déneigement des voies départementales. Cette convention prévoit 2 niveaux :

- Niveau 1 : situation exceptionnelle, qui ne s'appliquerait qu'une fois tous les 10/15 ans.

Dans ce cas le Conseil général se concentre sur son réseau stratégique de 650km de voiries, pour notre canton la D 1001 à l'Est (Essertaux/Saint-Sauflieu) et la 1029 (Poix de Picardie/Quevauvillers) à l'ouest. La Communauté de Communes dégagera un accès par commune à un de ces axes prioritaires.

- Niveau 2 : situation classique qui intervient lors d'épisodes neigeux normaux.

Dans ce cas le Conseil Général intervient sur le réseau stratégique puis sur le réseau prioritaire (D920 Poix/Ailly sur Noye et D8 Amiens/Conty) et sur le réseau de désenclavement (D38 et 138 Conty/Namps-Maisnil/Amiens). Les autres départementales (D210 ou D61) sont traitées après les réseaux stratégiques.

Dans cette situation la Communauté de Communes salera et déneigera toutes les voies en agglomération.

8 - Epandeur de sel

Des devis ont été demandés concernant l'acquisition d'un épandeur de sel. Etant donné l'engagement pris par la Communauté de Communes afin de saler et déneiger toutes les voies en agglomération en cas de neige, le Conseil Municipal décide de ne pas de doter de ce matériel. Les points stratégiques comme les stops, intersections seront salés par les agents communaux à la pelle.

9 - Informations travaux

- Les travaux d'enlèvement de détritits et de nettoyage ont été réalisés au 17 route de Conty conformément à l'arrêté préfectoral.
- Les travaux de démolition 1 rue du Commandant André Dodart seront terminés dans la semaine, il reste à évacuer des gravats.
- Les travaux de réfection d'éclairage public dans le lotissement du Val de Selle ont débuté.

10 - Prime de Noël

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement d'une prime de Noël aux agents de la commune, celle-ci représente un demi mois de traitement et sera octroyée en fonction du temps de présence sur l'année.

11 - Rapport annuel 2010 du SMIRTOM

Présentation par M. De SAINT-ACHEUL

Présentation du rapport et des chiffres clefs de l'activité et de l'évolution du SMIRTOM.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport 2010, qui est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat au public.

12 - Communications du Maire et questions diverses

- Un concert lyrique a lieu à l'espace Marie-Antoinette WALLET FOUQUE le dimanche 27 novembre à 16h.
- Un débat organisé par l'ADUGA, la Communauté de Communes du Val de Noye et la Communauté de Communes du Canton de Conty aura lieu le mercredi 14 décembre
- Une rencontre concernant la Communauté de Communes du Canton de Conty aura lieu le jeudi 8 décembre dans le cadre de l'étude stratégique habitat engagée par le pays du Grand Amiénois.

Sans autres questions et informations la séance est levée à 22h25.